

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 17 FEVRIER 2017

PRESENTS : Mesdames et Messieurs

OLLIER Roger, WROBEL Philippe, BONHAMMOUR Christophe, LEITAO Amandine, POTHIER Aurélie, MORDZIALEC David, NICOLAS Michel, BUSANCIC-MERCIER Annie, CHAMPOMMIER Claudette

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe WROBEL a été nommé secrétaire de séance.

DATE DE CONVOCATION : 13 Février 2017

➤ **INTERCOMMUNALITE**

• M. le maire donne lecture des résultats de l'élection des sept vice-présidents de la nouvelle communauté de communes dont le président est Monsieur François BRUNET (maire de Saint-Maurice-Près-Pionsat). Il explique également la composition du nouveau bureau communautaire.

• Le conseil doit nommer un membre pour siéger au C.I.A.S. (centre intercommunal d'action sociale), Monsieur Philippe WROBEL est choisi.

➤ **LOGEMENTS REHABILITES : CHOIX DES LOCATAIRES**

• Logement T3

M. le maire informe l'assemblée que peu de candidatures ont été enregistrées pour le petit logement. Après un rapide tour de table, le conseil a porté son choix sur Melle DURIN Adeline, domiciliée actuellement à Saint-Eloy-les-Mines.

• Logement T4

Concernant ce logement, la commune avait reçu six demandes dont deux sans suite. Après une réflexion de chacun, le conseil a porté son choix sur Mme GAUVIN Alexandra, domiciliée jusqu'alors à Lapeyrouse.

• Divers

Le maire explique que le bloc de démarrage de la chaudière du grand logement est HS, il a contacté l'entreprise PIZON afin que ce désagrément rentre dans la garantie.

Il a demandé à l'agent communal en charge de l'entretien des bâtiments communaux, si elle serait intéressée pour prendre en charge l'entretien des nouveaux WC publics. Elle a donné son accord.

Enfin, des pigeons se sont installés près du four à pain. Le maire, son adjoint et l'adjoint technique feront le nécessaire pour les déloger.

➤ **SMAD des Combrailles - Retrait d'une commune**

Après avoir écouté les informations concernant le retrait exceptionnel de la commune de Saint-Julien-Puy-Lavèze, le conseil approuve le retrait de la commune de Saint Julien Puy Lavèze du SMAD des Combrailles et prend acte des conditions de sortie.

➤ **BUREAUX DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES**

NB : le bureau des élections présidentielles sera ouvert de 8 heures à 19 heures.

TRANCHES HORAIRES	PERMANENCE DU 1er TOUR - LE 23/04/2017
8H00 à 12H00	Roger OLLIER - Michel NICOLAS - Claudette CHAMPOMMIER
12H00 à 15H30	Christophe BONHAMMOUR - David MORDZIALEK - Aurélie POTHIER
15H30 à 19H00	Philippe WROBEL - Annie BUSANCIC-MERCIER - Amandine LEITAO

TRANCHES HORAIRES	PERMANENCE DU 2ème TOUR - LE 07/05/2017
8H00 à 12H00	Roger OLLIER - Michel NICOLAS - David MORDZIALEK
12H00 à 15H30	Christophe BONHAMMOUR - Aurélie POTHIER - Amandine LEITAO
15H30 à 19H00	Philippe WROBEL - Claudette CHAMPOMMIER - Annie BUSANCIC-MERCIER

➤ **POINT PROPRES – TAILLAGE DES ARBRES**

Le maire donne lecture des deux devis qu'il a demandé concernant l'élagage des sept érables situés au Point Propre de la commune :

Prestataires	Forfait HT
SARL FABOIS de Teilhet	390,00 €
SARL Olivier PERRAUD de Virlet	700,00 €

Le conseil municipal, accepte le devis de la SARL FABOIS pour un forfait HT de 390,00 € soit 429 € TTC.

➤ **ECOLE**

• Subvention pour loto

Suite à la demande du directeur de l'école, le conseil décide de donner une subvention de 300 euros versée à la coopérative scolaire de Buxières pour le loto du RPI qui aura lieu le 18 mars 2017.

• Rentrée scolaire 2017/2018

Lors de leur réunion du 17/01/2017, l'association « La Clé des Champs » a demandé à ce que le nombre d'heures des TAP pour l'école de Buxières change. Actuellement 2 heures de TAP sont effectuées à l'école de Buxières, au lieu de 3 heures proposées pour la rentrée prochaine. Pour être effectif, il faut demander une dérogation et une validation par l'inspecteur d'académie. La présentation sera faite lors du prochain conseil d'école le 09 mars 2017.

➤ **INDEMNITES DES ELUS**

Vu la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 (avec application au 1^{er} janvier 2017),

Le montant des indemnités des élus est modifié car l'indice brut terminal de la fonction publique augmente au 1^{er} janvier 2017 et au 1^{er} janvier 2018.

Afin de pouvoir faire la régularisation sur le mois de février 2017, une délibération générale a dû être prise.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Réunion pour le vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2016 : le 17/03/2017 à 19 heures
- Réunion pour le vote des budgets primitifs 2017 : le 14/04/2017 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15